



DOSSIER DE MARIAGE

Le.....à.....heure(s).....

Entreet.....

Tél. :

Mél. :@.....

Pièces à fournir par les futurs époux un mois et demi avant la cérémonie

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents le jour du dépôt du dossier. Après étude des pièces, ils peuvent faire l'objet d'une audition, commune ou séparée, conduite par Monsieur le maire ou un adjoint au maire de la ville afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

Futur(e)
Epoux(se)

Futur(e)
époux(se)

Justificatif d'identité (copie du passeport, de la carte d'identité...)

copie intégrale d'acte de naissance

● Français(es) nés(ées) en France :

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier (six mois pour les territoires d'Outre-Mer) et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage

● Français(es) nés(ées) à l'étranger ou français(es) par naturalisation :

Délivrée par le ministère des affaires étrangères, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie du mariage.

Ministère des affaires étrangères

Service central de l'état civil

44941 Nantes cedex 9

Tél : 02 51 77 20 20

Internet : www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande.html

● **Apatrides et réfugiés(ées) politiques :**

Délivrée par l'office français de protection des apatrides et

Réfugiés(ées), datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage.

O.F.P.R.A

201 rue Carnot,

94136 Fontenay-sous-Bois

Tél : 01 58 68 10 10

● **Ressortissants (es) étrangers(ères) :**

Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage.

La copie intégrale de l'acte de naissance devra être rédigée en français ou traduit par un traducteur assermenté près d'une cour d'appel en France.



Futur(e)
époux(se)

Futur(e)
époux(se)

Justificatif de domicile:
Titre de propriété, certificat d'imposition ou de non-imposition, quittance loyer récente, factures gaz, électricité, téléphone, fournisseur d'accès internet, assurance logement,...

Liste des témoins (imprimé ci-joint)
Les témoins devant être majeurs, joindre un justificatif d'identité et de domicile

I- POUR LES RESSORTISSANTS(ES) ÉTRANGERS(ERES)

Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale
Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Certificat de célibat
Datant de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier.

Certificat de non remariage pour les divorcés(ées)
Délivré par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.
Copie du jugement définitif de divorce (original + traduction établie par le consulat ou par un traducteur assermenté).

II- CAS PARTICULIERS

Majeurs(es) sous curatelle :
Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

Majeurs(es) sous tutelle :
Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

veufs(ves) :
Copie de l'acte de décès du précédent conjoint.

Enfants communs nés avant le mariage :
- ces enfants doivent être signalés avant le mariage. Ils doivent avoir été reconnus par les deux parents
- livret de famille de parents non mariés
- acte de naissance de moins de trois mois

Militaires de la légion étrangère depuis moins de 5 ans :
Autorisation du ministère de la Défense.

Agents diplomatiques ou consulaires :
Autorisation du ministère des Affaires étrangères.



DOSSIER DE MARIAGE



Documents supplémentaires pour les étrangers à fournir deux mois avant la cérémonie.

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents le jour du dépôt du dossier. Après étude des pièces, ils peuvent faire l'objet d'une audition, commune ou séparée, conduite par le maire de la ville afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

- | Futur(e)
Epoux(se) | futur(e)
époux(se) | |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Copie intégrale d'acte de naissance et traduction en français de moins de 6 mois au jour du mariage. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Divorcé : copie intégrale d'acte de naissance avec la mention du divorce ou copie intégrale d'acte de mariage avec la mention ou copie du jugement étranger et certificat attestant que le jugement est définitif et traduction en français. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Veuf(ve) : copie intégrale d'acte de décès du conjoint ou copie intégrale d'acte d'acte de naissance avec la mention du décès et traduction en français. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Certificat de célibat ou de non remariage si divorce et traduction en français de moins de 6 mois au jour du mariage. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Certificat de coutume et traduction en français de moins de 6 mois au jour de mariage. Le Certificat de coutume précise les lois du pays d'origine relatives au mariage. |

Ces documents peuvent être demandés soit au consulat de votre pays, soit à la commune du lieu de naissance. Les traductions doivent être faites soit par le consulat, soit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français. Une liste des principaux consulats et ambassades ainsi que celle des traducteurs assermentés sont à votre disposition au bureau des mariages.

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Justificatif d'identité : passeport, carte de séjour... |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------|



Liste des témoins du mariage

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtriser la langue française.

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné et un justificatif de domicile.

PREMIER TÉMOIN (obligatoire) choisi par l'époux (se) 1

Nom de naissance

Prénoms.....

.....

Profession.....

Domicile.....

.....

DEUXIEME TÉMOIN (obligatoire) choisi par l'époux (se) 2

Nom de naissance.....

Prénoms.....

.....

Profession.....

Domicile.....

.....

TROISIÈME TÉMOIN (facultatif) choisi par l'époux (se) 1

Nom de naissance.....

Prénoms.....

.....

Profession.....

Domicile.....

.....

QUATRIÈME TÉMOIN (facultatif) choisi par l'époux (se) 2

Nom de naissance.....

Prénoms.....

.....

Profession.....

Domicile.....

.....

AUTORISATION DE PUBLICATION PRESSE

AVIS DE MARIAGE

Nous soussigné(e)s (noms/prénoms) :

.....

.....

Déclarant nous marier à Corneilla-del-Vercol

le.....

à.....heure(s).....

autorisons, par la présente, la ville de Corneilla-del-Vercol à transmettre, aux fins de publication dans la presse locale, nos noms et prénoms.

Date :

Signatures :

Renseignements relatifs aux futurs(es) époux(es)

1- Futur(e) époux(se)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

ETAT ANTERIEUR AU MARIAGE :

Célibataire

Divorcé(e) le :de (Prénoms et nom) :

.....

Veuf(ve) depuis le :

Pacs le :Tribunal d'instance de

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

Résidence (adresse complète) :.....

.....

Fils ou fille* de (NOM et prénoms) :

Profession :

Domicilié(e) à :

.....

Ou

Décédé(e) le :

Et de (NOM et prénoms) :

Profession :

Domicilié(e) à :

.....

Ou

Décédé(e) le :

***Rayer la mention inutile**

2- Futur(e) époux(se)

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

ETAT ANTERIEUR AU MARIAGE :

Célibataire

Divorcé(e) le :de (Prénoms et nom) :

.....

Veuf(ve) depuis le :

Pacs le :Tribunal d'instance de

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....

Résidence (adresse complète) :

.....

Fils ou fille* de (NOM et prénoms) :

Profession :

Domicilié(e) à :

.....

Ou

Décédé(e) le :

Et de (NOM et prénoms) :

Profession :

Domicilié(e) à :

.....

Ou

Décédé(e) le :

****Rayer la mention inutile***

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE MARIAGE

NOMS et prénoms des futurs(es) époux(es)

.....

Existe-t-il un contrat de mariage ? Oui Non

Si oui, le contrat de mariage a été signé le :

.....

Chez Maître :

Notaire à :

(Joindre une attestation de notaire)

DIVERS RENSEIGNEMENTS

ENFANTS EN COMMUN ?

NON

OUI NOMBRE___ joindre un extrait de l'acte de naissance de l'enfant ou de chaque enfant

Le livret de famille devra être remis avant la cérémonie

FUTUR DOMICILE CONJUGAL :

ADRESSE :

.....

MARIAGE RELIGIEUX : OUI NON

ECHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE : OUI NON

MUSIQUE : OUI NON

Si oui porter une clé USB ou un CD quelques jours avant la cérémonie (possibilité de 3 musiques, pour l'entrée en mairie, pendant les signatures et pendant l'échange d'alliance ou pour le départ)

Si vous le souhaitez, vous pouvez venir décorer la salle des mariages la veille aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Autres renseignements ou dispositions à prendre pour la cérémonie (*souhait de la famille par exemple*) :

.....

.....

.....

.....

Nous vous demandons de bien vouloir respecter l'horaire de la cérémonie et de vous présenter devant la mairie au moins un quart d'heure avant.